

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	2 300 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à Editogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	1 700 frs	
PRIX DU NUMERO PAR PORTEUR OU PAR POSTE : Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

S O M M A I R E

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (*Avis de demande d'immatriculation et de bornage*) 1

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demandes d'Immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, à la main du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal Civil de Lomé et de ses sections d'Aného, d'Atakpamé et de Sokodé.

Suivant réquisition, n° 10575 déposée le 1^{er} septembre 1982, M. Géraldo Ibrahim, Electro-Technicien à la C.E.B. et Mme, née (Mélanie-Héloïse) da Matha-Sant' Anna, Sage-Femme, demeurant et domiciliés à Lomé, 37, Rue Koumaplé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une

contenance totale de 11 a 51 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par les rues en projet, au sud et à l'est par la propriété Doké Wonou Apéké.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10576, déposée le 1^{er} septembre 1982, Mme Kinhouzo Akouavi, profession d'employée à la B.C.E.A.O., demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Adjambakomé, Rue de Champagne, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 3 a 60 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2144, au sud par le lot n° 2136, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 2135.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10577, déposée le 2 septembre 1982, M. Raven Edu Koku, Journaliste, et Mme Raven A. Sonanyon, Enseignante, demeurant et domiciliés à Lomé-Tokoin, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 60 ca situé à Aflao, Commune de

Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue, au sud par les lots n° 2403 et 2404, à l'est par le lot n° 2412 et à l'ouest par le lot n° 2409.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10578 déposée le 3 septembre 1982, M. Amedonou F. Obubé, profession de Pointeur au Port Autonome de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par le titre foncier n° 5162 R.T., au sud par la propriété Attivon, à l'est par le titre foncier n° 1215 T.T. et à l'ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10579, déposée le 8 septembre 1982, M. Ajavon Messanvi (Charles), profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Séminaire, Rue de l'Hôpital prolongée (Bâtiment) D 2427), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 23 a 74 ca situé à Momé-Hagou, Préfecture de Vo connu sous le nom de Kopédeka et borné au nord par MM. Logo Fovi et Logo Agbélékouté, au sud par Kpenou Maglo, à l'est par la teckeraie publique et à l'ouest par MM. Koudoavi Ayeglo et Kpakagni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10580, déposée le 8 septembre 1982, Mme Antivi Segbenou, née Ajavon, profession de Secrétaire de Direction, demeurant et domiciliée à Abidjan (R.C.I.), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ajavon Messanvi, Topographe à Lomé-Tokoin Séminaire, Rue de l'Hôpital prolongée, Bâtiment D 2427), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Azansoh Kodjo, au sud par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10581, déposée le 8 septembre 1982, M. Dovi Adjévi, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 444, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 437.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10582, déposée le 9 septembre 1982, M. Gnagbalo Adobaya, profession de Brigadier de Police, demeurant et domicilié à Lomé (Commissariat Central), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 20 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, au sud et à l'ouest par les lots n° 442, 444 et 440, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10583, déposée le 9 septembre 1982, M. Aziati Yovo Mensah, profession de Douanier, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, quartier Klouvi-Kondji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 20 ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1384, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1379 et à l'ouest par le lot n° 1377.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10584, déposée le 9 septembre 1982, M. Atchon Yawo, profession de médecin, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Awuklu Kwami Edodzi, Topographe à Kpalimé, Rue Missahoué), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 74 ca.

situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Nyivemé et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 14, à l'est par une rue, à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10585, déposée le 10 septembre 1982, M. Tcha-Santi Ouro, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 4^e Arrondissement, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Bodé Tombonou Mohamed, D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 17 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1757, au sud par le lot n° 1752, à l'est par le lot n° 1755 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10586, déposée le 10 septembre 1982, M. Amidou Salifou, profession d'Employé à la C.N.C.A., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 12, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n° 21 et 22, à l'ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10587, déposée le 10 septembre 1982, Mme Tengué Affi Wobewoé, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Bodé Tombonou Mohamed, D.C.-N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 54 ca, situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par Ahiatsi Agbevè, au sud par Laba Kodjo, à l'est par Atissogbi Agbevè, à l'ouest par Kokou Agbevè.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10588, déposée le 10 septembre 1982, M. Gnemagna Komlan Domèto, profession de Directeur Général Adjoint de la C.N.C.A., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 1269 et 1270, à l'est par le lot n° 1282 et à l'ouest par le lot n° 1279.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10589, déposée le 10 septembre 1982, M. Seni Togué, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Bodé Tombonou, D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 96 ca, situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1272, au sud par le lot n° 1270, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par la route de Totsigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10590, déposée le 10 Septembre 1982, M. Fanobi Godfred, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité nigériane, (s/c de M. Bodé Tombonou, D.C.N.C. - Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue, au sud par le lot n° 2036, à l'est par le lot n° 2046 et à l'ouest par le lot n° 2044.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10591, déposée le 10 Septembre 1982, M. Panassa Aklesso, profession de Gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (Camp de la Gendarmerie) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 01 ca situé à Lama-Kara, Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Bohou et borné au nord par la propriété

Payodé Palaou, au sud par Peré Tchessi, à l'est par Adjalim Patchazinam, à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10592, déposée le 10 Septembre 1982, M. Kao Kézié Siname, profession de Directeur du C.E.G. de Tchawada, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 75 ca situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Tchawada et borné au nord par la rue du C.E.G. de Tchawada, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par la collectivité Mola.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10593, déposée le 10 Septembre 1982, M. Boukari A. Ali, profession d'Adjudant des Douanes Togolaises, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 4^e Arrondissement, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 33 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi-Gblinkomé et borné au nord par la route Totsivi-Gblinkomé, au sud par Aboflan Wataklassou, à l'est par Katamani Hoenyigan, à l'ouest par Katamani Atsou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10594, déposée le 10 Septembre 1982, Mme Lawson Dovi, née Adjallah, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Hédzranawoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodjan-Prince Tété, Direction des Mines et de la Géologie - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble, urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 20 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1863 à M. Kossi Kokouvi, au sud par le lot n° 1861 à M. Gnagna Okello, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1851 à Amenovito Gbehomile.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10595, déposée le 13 septembre 1982, M. Eklou Semeh, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Bè-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mlle Tomety Akoélé, Service des Impôts Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Bè. Commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n° 57, 55 et 62, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10596, déposée le 13 septembre 1982, Mlle Minassin Ayaba, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12, Rue Gnemegna, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 91 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1615, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par le lot n° 1613.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10597, déposée le 13 septembre 1982, M. Atchrimi Komlan, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djidonu Agbetobu, Service des Domaines Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 41 ca, situé à Agouévé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anomé et borné au nord et à l'est par la propriété Egho Noumany, au sud par Amouzou Aziankpati et à l'ouest par Labodja Jilevou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10598, déposée le 13 septembre 1982, M. Atchrimi Komlan, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 34 a 88 ca, situé à Agouévé, Préfecture du Golfe,

connu sous le nom d'Anomé et borné au nord et à l'est par la propriété Egho Noumany, au sud par Amouzou Aziankpati et à l'ouest par Labodja Jilevou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10599, déposée le 15 septembre 1982, M. Ayetan Kossi, profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Badjéné Akossiwa, 12 Rue Gnémégnah, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, situé à Klikamé, Commune de Lomé, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la Collectivité Bolu, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10600, déposée le 15 septembre 1982, Mme de Souza Bayi, profession d'Institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 28 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n° 825, 831 et 829.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10601, déposée le 15 septembre 1982, M. de Souza Fiogan Mawulolo Kwami, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latévi Dzifa, D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 49 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 215, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 212 et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10602, déposée le 14 septembre 1982, M. Kueviakoé Povi Akuété, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Kueviakoé Dovi, Direction des Bourses et Stages - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 82 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 884, au sud par le lot n° 881 bis, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, à l'ouest par les lots n° 882 et 883.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10603, déposée le 14 septembre 1982, M. Ayassou Kokou Ametowoyona, profession d'Agent de la B.I.A.O., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 85 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la propriété Laissi, au sud et à l'est par la collectivité Tounou, à l'ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10604, déposée le 16 septembre 1982, M. Wilson Adjété Ayéléte, profession d'Employé de Commerce, demeurant et domicilié à Cotonou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 22 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1146 bis, au sud par le lot n° 1144 bis, à l'est par les lots n° 1147 bis et 1151 bis, à l'ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10605, déposée le 16 septembre 1982, M. Hunlédé Ayité, profession de Typo-metteur en page, demeurant et domicilié à Lomé-Lom'Nava, 19, Rue Mensah de Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 65 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1145, à l'est par le lot n° 1146.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10606, déposée le 16 septembre 1982, Mme Tchakpana Kokovi, née Keté, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djadoo Dovi, 16, Rue de l'Eglise Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a, situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 220, au sud par le lot n° 216, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 215.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10607, déposée le 16 Septembre 1982, M. Djadoo Dovi, profession d'Infirmier, demeurant et domicilié à Lomé, 16 Rue de l'Eglise, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 98 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 216 bis, au sud par l'emprise de la haute tension, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 215.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10608, déposée le 17 Septembre 1982, M. Mama Aboudou Kadri, profession de Boucher, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 60 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue, au sud par le lot n° 88, à l'est par le lot n° 84, à l'ouest par le lot n° 83 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10609, déposée le 17 Septembre 1982, M. Assah Toyi, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin (Camp militaire) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble

urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Bè-Klikamé, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 16, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10610, déposée le 21 Septembre 1982, M. Attivor Yawo Medewodzi, profession de professeur au Lycée Technique, demeurant et domicilié à Lomé, 17 Rue d'Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble suburbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27 a 80 ca, situé à Aflao-Amadahomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par Assakpo Dosseh, au sud et à l'ouest par la propriété Attivor Yawo Medewodzi et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges, réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10611, déposée le 20 septembre 1982, M. Modjro Komi (Bernard), profession d'Employé à la Librairie Bon Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Sebiokou Messan Aholoussi, Revendeuse demeurant à Lomé, (s/c de M. Badjéné Yao, 12, Rue Gnemegnah, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 22 ca situé à Tokoin Hôpital, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbakodome et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Kponoe Dadzie.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10612, déposée le 22 septembre 1982, M. Viho Gbédévi Galeu, profession d'Employé à la Direction de l'Enseignement du 1^{er} Degré, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma, D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 57 ca situé à Zanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zonoussimé et borné au nord et au sud par la collectivité Akato, à l'est par la rue de Vakpo et à l'ouest par Afoklé Dokli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10613, déposée le 27 septembre 1982, M. Agbobli Koffivi Dossè, profession d'Ingénieur Architecte, demeurant et domicilié à Lomé, 18, Avenue de Calais, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latevi Dzifa, D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2098, à l'est par le lot n° 2109 et à l'ouest par le lot n° 2111.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10614, déposée le 27 septembre 1982, M. Agbobli Koffivi Dossè, profession d'Ingénieur Architecte, demeurant et domicilié à Lomé, 18, Avenue de Calais, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latevi Dzifa, D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 11 a 68 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par les lots n° 2100 et 2108, à l'ouest par les lots n° 2098 et 2110.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10615, déposée le 27 septembre 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 91 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par Kokou Vedomé, au sud par la propriété Lawson Laté Dovi, à l'est par Houmey Raymond et à l'ouest par Midodzi Vedomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10616, déposée le 27 septembre 1982, Mme Ahawo A. Exonam, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe, demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 19 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 2127 et 2137.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10617, déposée le 27 septembre 1982, M. Lawson Hetcheli Têvi, profession de Topographe à la Voirie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Issifou Zakari Tchatchibara, Administrateur Civil, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Djadoo Aklikokou, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10618, déposée le 27 septembre 1982, M. Fanwoubou Akakpo, profession d'Agent commercial à Togariston, demeurant et domicilié à Lomé, 19 Avenue du 24 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 31 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue de 20 mètres, au sud par la collectivité Konou, à l'est par la collectivité Boko Tsissé, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10619, déposée le 29 Septembre 1982, M. Deshours Louis, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité française, (s/c de M. Amavi Ayité Hillah, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 82 a 84 ca situé à Tokoin-Hôpital, Commune de Lomé, et borné au nord par les titres fonciers n° 9148, 9152, la réquisition

n° 6622 et la nouvelle route circulaire, au sud par l'ancienne route circulaire, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10620, déposée le 29 Septembre 1982, M. Gonçalves A. Kouassi, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 24 Rue de la Lagune, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amavi Ayité Hillah, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 29 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2278, au sud par le lot n° 2276, à l'est par le lot n° 2277 bis, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10621 déposée le 30 Septembre 1982, M. Sedou Ali Fofana, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 81 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbakodomé et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 60 et 70, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le titre foncier n° 9529 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10622 déposée le 30 Septembre 1982, M. Adakpam V. Kossi, profession de Chauffeur au Garage Central Administratif, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin N'kafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 24 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de N'kafu et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées au sud par les propriétés Vivon et Messan Honou, à l'est par la propriété Kpogo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10623 déposée le 30 Septembre 1982, M. Attiogbé Kinvi, profession de Gestionnaire à la Direction de l'Economie, demeurant et domicilié à Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 19 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par les lots n° 524 et 525, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par le lot n° 515 et à l'ouest par le titre foncier n° 10742 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10624 déposée le 30 Septembre 1982, M. Houedanou-Akotcholo Koovi, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Casablanca, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adjoyi Koami - R.N.E.T. - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1235, au sud par le lot n° 1233, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 1226.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10625, déposée le 4 Octobre 1982, M. Johnson Togbé Beni, profession de Directeur de la Société Golfmex, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 96 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 747, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 738.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10626, déposée le 4 Octobre 1982, M. Akue Dovi Adoté (Paul), profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonaipoè, 30 Rue Jubilaté Lawson, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 21 a 22 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et

borné au nord par la propriété Quadjovie Semeho, au sud par Koffi Kpetsi Gavi et Adanfisso Gbadré, à l'est par Apedo Tekpa et Kodjogan Awudi, à l'ouest par les propriétés Quadjovie Semeho et Aboukeme Alouwé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10627, déposée le 5 Octobre 1982, M. Amana Tchéou, profession d'Infirmier d'Etat au C.H.R. de Dapaong, y demeurant et domicilié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 257, au sud par un passage, à l'est par les lots n° 264 et 265, à l'ouest par la route de Totsigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10628, déposée le 5 Octobre 1982, Mlle Byll Kwamba, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 49 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 83 et 84, à l'ouest par le lot n° 71.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10629, déposée le 6 Octobre 1982, M. Hoffer Kokouvi Gbongbonli, profession de Secrétaire-Comptable au Groupement Togolais d'Assurances, demeurant à Lomé, 9 Rue Blagoege, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 23 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n° 1184 et 1194.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10630, déposée le 6 Octobre 1982, M. d'Almeida Dedomo (Patrice), profession d'Agent de maîtrise, demeurant et domicilié à Bouaké, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, (s/c de M. Aguiar "Lucas", à Lomé-Bassadji, 81 Rue de la Fraternité), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2010, au sud par le lot n° 2008, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1999.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10631, déposée le 6 Octobre 1982, M. Lawani Boussari, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité nigérienne, (s/c de M. Bakari Yadélé, 39 Avenue de la Libération - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Boto, au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10632, déposée le 6 Octobre 1982, M. Kekeh Sogodzo Kodjovi Enètsé, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Doulassamé, 84 Rue de Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 78 ca situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Gnagna-Ilama-Ilélakoun et borné au nord par la rue du Général de Gaulle prolongée, au sud par la rue Adoro, à l'est par MM. Koussogba et Yao Kekeh, à l'ouest par la rue du Gouverneur Montagné.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10633, déposée le 7 Octobre 1982, M. Bolouvi Ayao, profession de Directeur de la Société Brossette Valor, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 95 ca situé à Afiao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 1456 et 1457, à l'est par la collectivité Boko Zegbla et à l'ouest par la 2^e rue à l'ouest de l'Ecole d'Agbalépédogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10634, déposée le 7 Octobre 1982, M. Ajavon Ayité Azan, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 97 ca situé à Anèho, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Glidji Klintigomé et borné au nord par la route Anèho-Anfouin, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par les lots n° 127 et 130.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10635, déposée le 7 Octobre 1982, Mme Ajavon Dédé Akpé, née Creppy, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Anèho, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Glidji-Klintigomé et borné au nord par la route Anèho-Anfouin, au sud par une rue, à l'est par les lots n° 126 et 129, à l'ouest par un passage.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10636, déposée le 7 Octobre 1982, Mlle Adoudé Kpakpo Afi, profession d'Employée de Commerce, demeurant et domiciliée à Lomé, 13, Rue Ave Maria, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson Kodjovi, D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 09 ca situé à Afiao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par le lot n° 473, à l'est par le lot n° 478, à l'ouest par les lots n° 470, 471 et 472.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10637, déposée le 8 Octobre 1982, M. Apety Komlavi, profession d'Architecte, demeurant et domicilié à Lomé, 48, Avenue de la Libération, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Tsevié, Préfecture de Zio, connu sous le nom d'Adiakpo et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n° 75 et 76, à l'est par le lot n° 70, à l'ouest par le lot n° 67.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10638, déposée le 8 Octobre 1982, M. Koutiko Ch. Merlyaud, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 189, à l'est par les lots n° 185 et 186, à l'ouest par le lot n° 190.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10639, déposée le 8 Octobre 1982, M. Amah Gomido Sotodji, profession de Maître Tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, 31, Rue Georges Mensah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 21 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou, au sud par la propriété Amah Gomido Sotodji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10640, déposée le 8 Octobre 1982, M. Ahadji-Attisso Nyona, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 96 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n° 2724 et 2732.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10641, déposée le 11 Octobre 1982, M. Atsou Edjameh, profession de Mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé, 49, Rue Guillemard, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 25 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 318 bis et 319 bis, à l'ouest par le lot n° 317.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10642, déposée le 11 Octobre 1982, Mme Segbonya Gavi Mihedzi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe, demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1409, au sud par le lot n° 1407, à l'est par le lot n° 1418, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10643, déposée le 11 Octobre 1982, Mme Yomedan Ségbonya, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1446, au sud par le lot n° 1444, à l'est par le lot n° 1451 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10644, déposée le 11 Octobre 1982, Mlle Akuélé Johnson, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin St Joseph, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Dovi Sewa - D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 76 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 594, au sud par le lot n° 593 A, à l'est par le lot n° 608 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10645, déposée le 14 Octobre 1982, M. (Anton Peter) Kodjo Mensah Ocloo, profession de Cathéchiste et Fidei Custos, demeurant et domicilié à Lomé, 16 Rue de l'Espérance, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, Représentant du Conseil d'Administration de l'Archidiocèse de Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble suburbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha, 90 a 41 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par Tomety Fiahodou et Apebli Alakpator, à l'est par la propriété Apebli Alakpator et Aziagbenyo Fiademagbé, à l'ouest par les propriétés Tomety, Fiahodou, Aziagba Kossivi et Tengué Z. Messanvi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Archidiocèse de Lomé, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10646, déposée le 15 Octobre 1982, M. Ajavon E. Dovi Atidékou, profession de Directeur de la Société S.T.E., demeurant et domicilié à Lomé, Route d'Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55 a 80 ca situé à Vogan, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Logotiton-Mondadadjigbé et borné au nord par Agbessi Koffi et Ametoglo Eklou, au sud par la route Vogan-Akoumapé, à l'est par Agbogon Hagbegno et à l'ouest par Agbezouké Dossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10647, déposée le 15 Octobre 1982, M. Ajavon E. Dovi Atidékou, profession de Directeur de la Société S.T.E., demeurant et domicilié à Lomé, Route d'Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 63 a 77 ca situé à Vogan, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Gbanvimé et borné au nord par la collectivité Tekpo Gavo et la propriété Kessou Agbowada, au sud par Edjan Sobé-nou, à l'est par Beglo Tolo, à l'ouest par la collectivité Tekpo Gavo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10648, déposée le 15 Octobre 1982, M. Agbaglo Ayaovi Gagouna, profession de Topographe-Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, Rue de Bè prolongée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M^e. Séwavi T. Adjetej, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Bè, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kanyikopé-Kponou et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 823, à l'est par les lots n° 825 et 826.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10649, déposée le 15 Octobre 1982, M. Amegadjie G. Komlavi, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, 48 Avenue de la Libération, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 78 ca situé à Tsévié, Commune de Tsévié, connu sous le nom d'Adiakpo et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par les lots n° 77 et 78, à l'ouest par le lot n° 69.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10650, déposée le 20 Octobre 1982, M. Gabiam Wolalon, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Ablogamé n° 2, 221 Rue de la Paix, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance

totale de 48 a 61 ca situé à Anfoin, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbaganmé-Koutigbé et borné au nord par Semebio Montchon, au sud par un passage, à l'est par la route Anfoin-Tabligbo, à l'ouest par Anani Têko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10651, déposée le 20 Octobre 1982, M. Gabiam Wolalon, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Ablogamé n° 2, 221 Rue de la Paix, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha, 10 a 34 ca situé à Hompou, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Todomé et borné au nord par Sossa Etorh, au sud par Aholou Amouzou et Nouvi, à l'est par la route Hompou-Aklakou, à l'ouest par Anani Adanké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10652, déposée le 21 Octobre 1982, M. Baouna Abalo Loyndè, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 90 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n° 1954 et 1963.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10653, déposée le 21 Octobre 1982, M. Baouna Abalo Loyndè, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 14 a 40 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Campement et borné au nord par Tchapo Seyi, au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété Colombia, à l'ouest par Kao Madjagou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10654, déposée le 21 Octobre 1982, M. Wotognon B. Logossou, profession de Topographe-Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodjinou Amouzou Sûreté Nationale - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 27 ca situé à Batonou, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Tsékpétamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Degbé Akpa Wotodjo, au sud par Eklou Agbankossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10655, déposée le 22 Octobre 1982, M. Barboza Kouassivi, profession d'Employé de Banque (B.I.A.O.), demeurant et domicilié à Lomé-Tokoïn Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 374, au sud par le lot n° 372, à l'est par le lot n° 381 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10656, déposée le 27 Octobre 1982, M. Afanou Komlan Fafamé, profession de Conservateur de Bibliothèque à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé-Bè Pa de Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 30 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n° 2531, 2539 et 2537.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10657, déposée le 27 octobre 1982, M. Essohana Papaly, profession d'Attaché Commercial à l'OPAT, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Apety H. Komlavi, Architecte à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de

6 a 15 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le T.F. n° 15.133 R.T., à l'est par le lot n° 1254.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10658, déposée le 28 octobre 1982, M. Batcho Dossou (Michel), profession de Cuisinier au Consulat Suisse, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba-Kouma, D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 31 ca situé à Tokoin Aviation, Commune de Lomé, et borné au nord, au sud et à l'est, par des rues non dénommées, à l'ouest par le T.F. n° 11206 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10659, déposée le 28 octobre 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Dosseh Enyo Kouassi, Inspecteur des Douanes, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 21 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 1045 et 1048, à l'ouest par les lots n° 1043 et 1050.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10660, déposée le 28 octobre 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. d'Almeida Kouassivi Adama, Agent de la CTMB, demeurant à Kpémé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 7 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1369, au sud par le lot n° 1367, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 1360.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10661, déposée le 28 octobre 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Ibrahim Souradjou, Directeur Adjoint du Fonds de la CEDEAO, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 49 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1999, au sud par le lot n° 1996, à l'est par les lots n° 2007 et 2008, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10662, déposée le 28 octobre 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Sodji Attah (Emmanuel), propriétaire demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par un passage, au sud par le lot n° 1445, à l'est par le lot n° 1452 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10663, déposée le 28 octobre 1982, M. Kandja Ezzo, profession de Directeur Financier à la C.N.S.S., demeurant et domicilié à Lomé, Résidence du Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 49 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2682, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 2677.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10664, déposée le 28 octobre 1982, Mme Atayi Ayélé, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Bè-Bassadji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité

togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1547, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 1545.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10665, déposée le 29 octobre 1982, M. Kpeglo Komlavi, profession de Directeur de la CENETI, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n° 2582 et 2583, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,

Tètè WILSON BAHUN

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Vendredi 18 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 72 a 22 ca connu sous le nom d'Amoutivé et borné au nord par la rue Boko Soga, au sud par la rue Boko Agegee, à l'est par la route d'Atakpamé et à l'ouest par la rue de France, dont l'immatriculation a été demandée par M. Houenyedji Gayi Dadzie, Régent du Trône et de la Collectivité Dadzie, suivant réquisition du 14 Février 1980, n° 8904.

Le Mercredi 16 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 06 ca connu sous le nom de Hédzranawoè

et borné au nord par le lot n° 1662, au sud par le lot n° 1660, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1650, dont l'immatriculation a été demandée par Lawson Laté Dovi, mandataire de M. Mathia Odayi Makuga (Georges), suivant réquisition du 20 Août 1981, n° 9986.

Le Jeudi 24 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1973, au sud par le lot n° 1971, à l'est par une rue de 28 mètres, à l'ouest par le lot n° 1966; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ezor Komi N'Goko, Fonctionnaire à la SNI, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 Septembre 1981, n° 10005.

Le Vendredi 25 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 34 ca connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et au sud par la propriété Sevon Tossou, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par la route de Djablé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Hihéglo-Hounkpati Kossi Djissanvi, Instituteur à Lomé-Tokoin Nukafu, suivant réquisition du 3 Septembre 1981, n° 10006.

Le Mardi 22 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 89 ca et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 285 et 275, au sud et à l'est par des rues en projets; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tchanile Alassani, Officier de Police Adjoint à Lama-Kara, suivant réquisition du 3 Septembre 1981, n° 10008.

Le Lundi 21 Février 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1206, au sud par le lot n° 1204, à l'est par le lot n° 1216 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dossou Akofa Houankolé, Infirmière demeurant à Lomé-Amoutivé, Rue Gafa, suivant réquisition du 4 Septembre 1981, n° 10009.

Le Mardi 22 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 20 ca connu sous le nom de Hédzranawoè

et borné au nord par le lot n° 951, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 942 et à l'ouest par le lot n° 940; dont l'immatriculation a été demandée par M. Telli Daklou, Exploitant de gravier, demeurant à Lomé-Tokoin Nukafu, suivant réquisition du 4 Septembre 1981, n° 10010.

Le Vendredi 25 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 51 ca connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le titre foncier n° 10856 RT, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par la propriété Pekpe Tsonkpen Konou; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kohler Adjoavi Délali, née de Souza, Commerçante à Lomé-Ablogamé, suivant réquisition du 7 Septembre 1981, n° 10013.

Le Mercredi 16 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 09 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1576, au sud par le lot n° 1573, à l'est par les lots n° 1574 bis et 1575 bis à l'ouest par la route de Djablé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djibom Esseh (ex Damien), Ingénieur Electricien à Hahotoé, suivant réquisition du 9 Septembre 1981, n° 10014.

Le Jeudi 24 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 17 a 59 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2024, au sud par le lot n° 2021, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n° 2013 et 2014; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Body Messan Gbémadou, mandataire de Mme Henyo Amba, née Johnson, suivant réquisition du 9 Septembre 1981, n° 10015.

Le Mercredi 23 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2549, à l'est par le lot n° 2558, à l'ouest par le lot n° 2556; dont l'immatriculation a été demandée par M. Laison Agbodji Amah, Médecin, demeurant à Lomé, 18, Rue d'Almeida Kokou Léopold, suivant réquisition du 11 Septembre 1981, n° 10017.

Le Mercredi 23 Février 1983, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2548, à l'est par le lot n° 2557 et à l'ouest par le lot n° 2555; dont l'immatriculation a été demandée par M. Laison Ayi Abinu, Professeur, demeurant à Lomé, 18, Rue d'Almeida Kokou Léopold, suivant réquisition du 11 Septembre 1981, n° 10018.

Le Lundi 28 Février 1983, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, Préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 30 ca connu sous le nom de Boloumondji et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 15, à l'est par le lot n° 13, à l'ouest par le lot n° 11; dont l'immatriculation a été demandée par M. Awui Wouenon, Plombier Sanitaire à la RNET, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 11 Septembre 1981, n° 10019.

Le Lundi 21 Février 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 20 a 06 ca connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée et le titre foncier n° 11552 RT, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le titre foncier n° 7810 RT, à l'ouest par le lot n° 728; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayeva Yaya et Mme, née Atayi Ayélé, Employés de Banque en Côte d'Ivoire, suivant réquisition du 14 Septembre 1981, n° 10020.

Le Jeudi 17 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 89 ca connu sous le nom de Aflao-Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 862, à l'est par le lot n° 870, à l'ouest par le lot n° 868; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayeva Yaya et Mme, née Atayi Ayélé, Employés de Banque en Côte d'Ivoire, suivant réquisition du 14 Septembre 1981, n° 10021.

Le Jeudi 24 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1980, au sud par le lot n° 1978, à l'est par le lot n° 1988 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahadji Amétépé Yawovi, Professeur à l'U.B., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 Septembre 1981, n° 10022.

Le Vendredi 25 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 60 ca connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n° 1213 et 1217, à l'est par le lot n° 1216 et à l'ouest par le lot n° 1214; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahadji Amétépé Yawovi, Professeur à l'U.B., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 Septembre 1981, n° 10023.

Le Jeudi 17 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 85 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2380, au sud par le lot n° 2378, à l'est par le lot n° 2385, à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Monlemey Kodjo Agbéko, Agent de Police demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 Septembre 1981, n° 10025.

Le Lundi 21 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 43 ca, connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 180, à l'ouest par le lot n° 182; dont l'immatriculation a été demandée par M. Messan Adandohoue, Commerçant demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 17 Septembre 1981, n° 10026.

Le Lundi 28 Février 1983, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord, au sud et à l'ouest par les lots n° 5, 9 et 6 et à l'est par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ramatou Yessoufou, Commerçante demeurant à Lomé, 14, Rue de Belgique, suivant réquisition du 17 Septembre 1981, n° 10027.

Le Lundi 28 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 4, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Salaou Boussari, Commerçant demeurant à Lomé, 14, Rue de Belgique, suivant réquisition du 17 Septembre 1981, n° 10028.

Le Jeudi 17 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 36 ca, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2416, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2408 et à l'ouest par le lot n° 2406; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Prince Agbodjan Ayoko, Institutrice en retraite demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 Septembre 1981, n° 10029.

Le Mardi 22 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 42 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues, au sud et à l'ouest par les lots n° 899 bis et 897 bis; dont l'immatriculation a été demandée par M. Midekor Akouété, Brigadier-Chef de Police demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 Septembre 1981, n° 10033.

Le Mardi 22 Février 1983, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 60 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 252, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 241 et à l'ouest par la route d'Agbalépédogan; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gnassingbé Toï, Officier au Camp du R. I. T. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 Septembre 1981, n° 10034.

Le Vendredi 25 Février 1983, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Soko-Hangoumé, Préfecture de Vo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 12 a 29 ca et borné au nord par MM. Eklou Hounkpatin et Yovozinglo Gbegnon, au sud par la route de Koutimé, à l'est par la propriété de M. Yovozinglo Gbegnon et à l'ouest par M. Agbonou Kpadji; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpo Teyi, cultivateur demeurant à Anfoin-Agbagamé, suivant réquisition du 23 Septembre 1981, n° 10039.

Le Jeudi 17 Février 1983, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 84 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2379, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par les lots n° 2383 et 2384; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tandouna Bensaga, Commissaire de Police à la Sûreté Nationale à Lomé, suivant réquisition du 28 Septembre 1981, n° 10040.

Le Lundi 21 Février 1983, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-Nyogbo, Préfecture de Kloto, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca connu sous le nom de Dzobessivi et borné au nord par la propriété Ahavi Kwami Mensah, au sud par M. Afetse Hans, à l'est par M. Atsu (Fritz) et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Apeleté Kofi, Employé à Air Afrique demeurant à Accra (Ghana), suivant réquisition du 28 Septembre 1981, n° 10041.

Le Mercredi 23 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 81 ca connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n° 164, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 155 et à l'ouest par le lot n° 153; dont l'immatriculation a été demandée par M. Zohou Koffi, Comptable à la CNSS demeurant à Lomé-Hanoukopé, suivant réquisition du 28 Septembre 1981, n° 10042.

Le Mercredi 16 Février 1983, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 14 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n° 1558 et 1564, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par le lot n° 1563; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpebane Abdoulaye, Agent de Police au Commissariat Central à Lomé, suivant réquisition du 28 Septembre 1981, n° 10043.

Le Vendredi 18 Février 1983, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Niamtougou, Préfecture de Doufelgou, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 25 a 02 ca, connu sous le nom de Adelo et borné au nord et à l'est par la propriété Hodjeké Siakimé, au sud par Toba Akolé et à l'ouest par Kasso Adjamé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tené Kotena, Sergent des FAT (musique) demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 Septembre 1981, n° 10048.

Le Jeudi 17 Février 1983, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 79 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2388, au sud par le lot n° 2386, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 2381; dont l'immatriculation a été demandée par Gnaga Djalema Katalalé, Agent des Douanes (Port) demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1^{er} Octobre 1981, n° 10049.

Le Jeudi 24 Février 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6 a.

connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2236, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2231, à l'ouest par le lot n° 2229; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Quadjovie Afiavi Sékpomé, née Senouvo, Institutrice demeurant à Lomé-Tokoin Habitat, 1 Rue des Colibris, suivant réquisition du 1^{er} Octobre 1981, n° 10050.

Le Mercredi 23 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 46 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n° 2590 et 2597; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kongo Afaoubi, Militaire demeurant à Kara (Camp Landja), suivant réquisition du 2 Octobre 1981, n° 10052.

Le Mercredi 23 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 21 ca, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 443, au sud par les lots n° 438 et 445, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 439; dont l'immatriculation a été demandée par M. Goudjou Sodji, Agent de Police à la Sûreté Nationale, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 Octobre 1981, n° 10053.

Le Mercredi 16 Février 1983, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6 a 06 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1567, au sud par le lot n° 1565, à l'ouest par le lot n° 1560 et à l'est par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kezié Gnansa Essokani, Gendarme demeurant à Lomé (Camp de la Gendarmerie Nationale), suivant réquisition du 6 Octobre 1981, n° 10056.

Le Vendredi 18 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 21 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1917, au sud par les lots n° 1914 et 1915, à l'est par le lot n° 1925 et l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kuakivi Kuam Komlanvi, Agent des Douanes à Lomé, suivant réquisition du 6 Octobre 1981, n° 10058.

Le Vendredi 18 Février 1983, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 78 ca connu sous le nom de Hédzranawoè

et borné au nord et à l'est par des rues, au sud et à l'ouest par les lots n° 1953 et 1949; dont l'immatriculation a été demandée par M. Batamnaoula Salma, Militaire du 1^{er} Bataillon du R.I.T. à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 6 Octobre 1981, n° 10059.

Le Mercredi 16 Février 1983, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 12 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1534, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1526 et à l'ouest par le lot n° 1524; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bruce Essan (Edouard), Employé de Commerce NRW à Abidjan, suivant réquisition du 7 Octobre 1981, n° 10062.

Le Jeudi 17 Février 1983, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 61 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2649, à l'est par le lot n° 2659 A et à l'ouest par le lot n° 2658; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbokpa Eklou Yawotsè, Employé à la Recherche Agronomique à Lomé, suivant réquisition du 7 Octobre 1981, n° 10063.

Le Lundi 21 Février 1983, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 74 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1139, au sud par le lot n° 1137 bis, à l'est par le lot n° 1142 bis et à l'ouest par une rue; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mouzou N'Doto Padanada, Gendarme, Musicien des FAT à Lomé, suivant réquisition du 12 Octobre 1981, n° 10066.

Le Jeudi 17 Février 1983, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 64 ca, connu sous le nom de Aflao-Gakli (Huimé) et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 716 et à l'ouest par le lot n° 718; dont l'immatriculation a été demandée par M. Noku Kodjo, Déclarant à Romex-Togo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 Octobre 1981, n° 10067.

Le Mardi 22 Février 1983 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, Préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 40 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la propriété Saguintaah, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par la collec-

tivité de Pangalam; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sanguia Sowlana, Electricien à Cimtogo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 Octobre 1981, n° 10068.

Le Mercredi 23 Février 1983, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sotouboua, Préfecture de Sotouboua, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 75 a 94 ca, connu sous le nom de Tchitchao et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ouro Agoro Egbatao Alhassani, Instructeur de Jeunesse à Lomé, suivant réquisition du 12 Octobre 1981, n° 10069.

Le Vendredi 18 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 35 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud et à l'est par les lots n° 1921 et 1923; dont l'immatriculation a été demandée par M. Suka Komi, Inspecteur des Douanes, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 Octobre 1981, n° 10073.

Le Lundi 28 Février 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 14, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 11; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Bruce (Olga) Koadjoa, Ménagère, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 Octobre 1981, n° 10075.

Le Jeudi 17 Février 1983, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, Préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 78 ca, connu sous le nom de Campement et borné au nord par Ali Kokou, au sud par Kpatcha Samda, à l'est par Kenao Mayéba et à l'ouest par une ruelle; dont l'immatriculation a été demandée par M. Wottor Kodzo Akpakli, Géomètre demeurant à Lama-Kara, suivant réquisition du 15 Octobre 1981, n° 10076.

Le Vendredi 25 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 54 ca, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 1119 et 1120, à l'est par le lot n° 1130 et à l'ouest par le lot n° 1128; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Kouévi Ayélé Enyonam, Employée de Banque, demeurant à Lomé-Doulassamé, suivant réquisition du 16 Octobre 1981, n° 10080.

Le Mercredi 16 Février 1983, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 ha 43 a 28 ca et borné au nord par le Camp Militaire de Landja, au sud par la route internationale, à l'est par le cours d'eau Kpeinboa et à l'ouest par le Service du Plan; dont l'immatriculation a été demandée par la Brasserie du Bénin, Société Anonyme au Capital de 1.000.000.000 de Francs CFA ayant son Siège Social à Lomé, suivant réquisition du 22 Octobre 1981, n° 10086.

Le Mercredi 16 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 30 ca, connu sous le nom de Aflao-Gakli et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud et à l'est par les lots n° 455 et 462, à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Balebako Kelba, Inspecteur des Impôts, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 Octobre 1981, n° 10087.

Le Mercredi 16 Février 1983, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 90 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1554 bis, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n° 1555 bis et 1556 bis; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tchaka Alion, Gendarme à l'Etat Major demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 Octobre 1981, n° 10089.

Le Jeudi 24 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hédzranawoè, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a et borné au nord et à l'est par des rues en projet, à l'ouest et au sud par les lots n° 2371 et 2378; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tinassua Adji Adma, Gendarme demeurant à Sokodé, suivant réquisition du 28 Octobre 1981, n° 10094.

Le Lundi 28 Février 1983, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, Commune d'Aného, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Nlensi et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la famille Amouzou Bruce; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Yigan Akoko, née Lawson Ahluvi, Revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 Octobre 1981, n° 10092.

Le Mercredi 16 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Avénou-Batomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 111, à l'est et à l'ouest par les lots n° 122 et 120; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Apedo Adjoa, Agent de Togopharma demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 Octobre 1981, n° 10100.

Le Mardi 22 Février 1983, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 831, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n° 827 et 828, à l'ouest par le lot n° 825; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Boneté Djatougbe, née Dogbé, Gouvernante d'hôtel à Abidjan, suivant réquisition du 29 Octobre 1981, n° 10102.

Le Mardi 22 Février 1983, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Danyi N'Digbé, Préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha, 28 a 09 ca, et borné au nord par la collectivité Wobadam, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Houmey A. Yéma, Représentant Commercial à Lomé, 23, Rue du Commerce, suivant réquisition du 12 Novembre 1981, n° 10121.

Le Lundi 28 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 42 ca, connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan, et borné au nord et à l'est par des rues, au sud par les lots n° 1935 et 1936, à l'ouest par le lot n° 1941; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nyametso Awounyo, Tâcheron aux Travaux immobiliers à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 23 Novembre 1981, n° 10145.

Le Lundi 28 Février 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 16 ca, connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n° 1205 et 1208; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nyametso Awounyo, Tâcheron aux Travaux Immobiliers à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 23 Novembre 1981, n° 10146.

Le Mercredi 23 Février 1983, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agu-Gadzagan, Sous-Préfecture d'Agou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 ha 56 a 09 ca, connu sous le nom de Klavé et borné au nord par Morgah et Kodjogan Eklu, au sud par Eklu Kodjo, à l'est par les propriétés Eklu Kodjogan Henri et Linus Dekpor et à l'ouest par la propriété Seth Drah; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bussunssi Yawovi, Commerçant à Lomé-Tokoin Casablanca, suivant réquisition du 24 Novembre 1981, n° 10147.

Le Jeudi 17 Février 1983, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 84 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2387, au sud par le lot n° 2385, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 2380; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bayor Salissou, Agent des Douanes Togolaises, demeurant à Lomé-Aflao-Gakli, suivant réquisition du 9 Décembre 1981, n° 10168.

Le Lundi 21 Février 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1294, au sud par le lot n° 1292, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par le lot n° 1285; dont l'immatriculation a été demandée par M. Freitas Kokou, Directeur de l'Entreprise EGEC à Lomé, 129, Bd Circ., mandataire de Mme Freitas Kliyèvi Azonsi, Revendeuse à Atouèta, suivant réquisition du 18 Décembre 1981, n° 10185.

Le Jeudi 17 Février 1983, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 91 ca, et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot n° 574, à l'est par le lot n° 586 et à l'ouest par le lot n° 584; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Mensah Adakouvi, Agent Gestionnaire de la CEET demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 Janvier 1982, n° 10208.

Le Conservateur de la Propriété foncière,

Tètè WILSON BAHUN